

S.A. SPADEL N.V.
Rue Colonel Bourg 103 -1030 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire 14 juin 2012 (15.00 h)

PROCURATION

Le/la soussigné(e) :

Prénom :

Nom :

Domicile :

Ou, si l'Actionnaire est une société

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

propriétaire, à la Date d' Enregistrement (31 mai 2012 à 24 :00, heure belge),
de.....actions nominatives/au porteur/dématérialisées(1) de la société
anonyme S.A.Spadel N.V., dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, 103 rue Colonel Bourg

désigne comme Mandataire spécial (avec pouvoir de substitution) :

Monsieur/Madame.....(indiquer le nom complet)

A qui il/elle confère tous pouvoirs pour le/la représenter à l' Assemblée Générale Ordinaire et
Extraordinaire de la société anonyme S.A. Spadel N.V., qui aura lieu le jeudi 14 juin 2012 à 15 heures au
siège social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES - ou à tout autre date et lieu
auxquels cette Assemblée serait remise - avec l'ordre du jour suivant :

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)

Ordre du jour

1. Rapport Annuel du Groupe Spadel et Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de Spadel S.A. clôturé au 31 décembre 2011.
2. Rapports du Commissaire au sujet des comptes consolidés du Groupe Spadel et des comptes annuels de Spadel S.A. sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
3. - Communication des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes annuels de Spadel S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

Proposition de décision :

Approuver les comptes annuels de Spadel S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros):

- Bénéfice net de l'exercice 2011	13.202.477
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4.983.647
- Bénéfice disponible pour affectation	18.186.124
- Dotation aux réserves disponibles	10.000.000
- Distribution d'un dividende brut de 0,80 euro (0,60 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	3.320.280
- Bénéfice à reporter	4.865.844

Le dividende sera payable le 29 juin 2012.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Propositions de décision :

- 4.1. Octroyer la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011;
- 4.2. Octroyer la décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.

5. Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Proposition de décision :

Renouveler le mandat d'Administrateur de la S.A. Finances & Industries, avec comme représentant permanent Monsieur Axel Miller, pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

6. Approbation du Rapport sur la Rémunération 2011

Propositions de décision :

Approuver le Rapport sur la Rémunération 2011 inséré dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de Spadel S.A. clôturé au 31 décembre 2011.

7. Approbation du plan de rémunération variable du Management Exécutif

Le plan de rémunération variable du Management Exécutif prévoit que 60% et 66,70% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif et des membres de la Direction Générale sont respectivement basés sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an et que les soldes de respectivement 40% et 33,30% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif et des membres de la Direction Générale

sont basés sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période de trois ans. Le Conseil d'Administration estime que ce plan, bien que dérogeant au prescrit de l'article 520ter, alinéa 2, du Code des Sociétés, est conforme à l'esprit de cette disposition. Le plan de rémunération du Management Exécutif est décrit dans le Rapport sur la Rémunération 2011 inséré dans le Rapport Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de Spadel S.A. clôturé au 31 décembre 2011.

Proposition de décision :

Approuver et confirmer, pour autant que de besoin, le plan de rémunération variable du Management Exécutif, tel que d'application à partir de 2010, prévoyant que 60% et 66,70% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif et des membres de la Direction Générale sont respectivement basés sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an et que les soldes de respectivement 40% et 33,30% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif et des membres de la Direction Générale sont basés sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période de trois ans.

8. Modification de l'article 15 des statuts de la Société

Proposition de décision :

Ajouter un alinéa 3 comme suit :

"La société peut déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné le cas échéant avec l'article 525 alinéa 4, du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans le champ d'application de ces dispositions"

9. Modification de l'article 13, alinéa 4 des statuts de la Société

Proposition de décision :

Supprimer dans l'article 13, alinéa 4 des statuts de la Société les mots « personnes physiques ».

10. Pouvoirs pour accomplir exécuter les résolutions de l'ordre du jour qui précède et les formalités nécessaires.

Proposition de décision

- 10.1 Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter les résolutions de l'ordre du jour qui précède.
- 10.2. Conférer tous pouvoirs à « Berquin Notaires » afin de coordonner les statuts, signer les textes coordonnés et déposer les coordinations au greffe du tribunal de commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.
- 10.3. Conférer, pour autant que de besoin, tous pouvoirs à Monsieur Henri-Noël Pauwels, avec faculté de substitution, pour accomplir toutes autres formalités de dépôt ou de publication relatives aux décisions qui précèdent.

Aux fins de, en son nom, signer les feuilles de présence et tous autres actes ou procès-verbaux, participer à toutes délibérations, émettre tous votes sur les diverses questions portées à l'ordre du jour et faire de manière générale tout ce qu'il jugera utile, sous réserve expresse de l'observation des statuts.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Veuillez indiquer vos instructions de vote pour chaque proposition de décision de l'ordre du jour.

Le point 1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.		
Le point 2 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote		
Le point 3, premier tiret de l'ordre du jour ne requiert pas de vote (communication des comptes annuels consolidés).		
Proposition au point 3 second tiret de l'ordre du jour (approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat)		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 4.1 second tiret de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 4.1 second tiret de l'ordre du jour .		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 5 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 6 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 7 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 8 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 9 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 10.1 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 10.2 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 10.3 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées :

- (i) le Mandataire votera en faveur de la proposition ; OU
- (ii) au cas où le Mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le Mandataire votera au mieux des intérêts du Mandant, en fonction des délibérations

En cas de conflit d'intérêts potentiel entre l'Actionnaire et le Mandataire qu'il a désigné, tel que prévu à l'article 574bis, § 4 du Code des Sociétés, seules les instructions de vote claires et spécifiques pour chaque proposition de décision seront prises en compte.

Les procurations de vote notifiées à la Société antérieurement à la publication conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent.

Par dérogation à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles déposées en application de l'article 533 ter du Code des Sociétés, le Mandataire peut, en Assemblée, s'écarter des éventuelles instructions données par son Mandant si l'exécution de ces instructions risquent de compromettre les intérêts de son Mandant. Il doit en informer son Mandant.

La procuration doit indiquer si le Mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Compte tenu de ce qui précède, le Mandant :

autorise le Mandataire à voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ou a coché les deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé qu'une copie de la procuration doit parvenir à la société au plus tard le **8 juin 2012**. L'original de la procuration devra être remis à la Société le jour de l'Assemblée Générale, à l'entrée. Il ne sera tenu compte que des procurations d'Actionnaires ayant accompli toutes les formalités d'admission à l'Assemblée Générale.

Adresse de la Société :

SA Spadel N.V.

c/o Monsieur Henri-Noël Pauwels, Secrétaire Général

Rue Colonel Bourg 103

1030 Bruxelles

Belgique

Tél. : ++ 32 (0)2 702 38 55/Fax : ++ 32 (0)2 702 38 14/e-mail : hn.pauwels@spawater.com

Lieu et date:

Signature: _____ (**précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoirs »**)

Les personnes morales doivent spécifier le prénom, nom de famille et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signera(en)t le présent formulaire en leur nom.

Nom et prénom:

Titre:

Si le soussigné n'est pas une personne physique le signataire déclare et garantit à la S.A. Spadel N.V. avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour compte du soussigné.